



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 Août 2017**

L'an deux mille dix-sept, le samedi 26 Août , à neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le dix huit Août, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BARAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **21**
Nombre de membres présents : **12**
Nombre de votants : **15**

Présents : Bernard BARAUD, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Sylvie BRUMELOT, Martine PEDROLA, Michel MAGNERON, Elisabeth DEGORCE, Thierry ALLEAU, Stéphane BARILLOT, Sonia THOMAS, Pierrick CLEMENT, Cécile DRAUNET, Aurélia LAURENT.

Absents excusés: Claude POUPINOT, Valérie MESNARD, Olivier POIRAUD, Sandrine DOOLAEGHE.

Absents non excusés: Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Laurent COCHELIN, Véronique GUIGNE, Cyril RIGAUDEAU, Pierrick CLEMENT.

Procurations : Claude POUPINOT à Sonia THOMAS, Olivier POIRAUD à Martine PEDROLA, Sandrine DOOLAEGHE à Bernard BARAUD.

Secrétaires : Alain CHAUFFIER, Martine PEDROLA.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 11 JUILLET 2017

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet qui leur a été transmis.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

CHOIX D'UN ARCHITECTE POUR LA SALLE POLYVALENTE

Lors du Conseil Municipal du 11 Juillet 2017, nous avons examiné trois offres reçues par courrier pour la Maîtrise d'œuvre de l'opération de rénovation thermique et acoustique de la salle polyvalente.

NR communication nous a par la suite informés que deux autres offres étaient également parvenues par le biais de leur plate-forme électronique.

Ces offres devant être prises en compte, Monsieur le Maire a réuni la commission MAPA le 24 Juillet et un nouveau classement a été effectué.

ARCHI	OFFRE TTC	OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL	PRIX DES PRESTATIONS COEF 4		DELAI INTERVENTION COEF 2		VALEUR TECHIQUE COEF 4		NOTE GLOBALE /CLASSEMENT
CABINET L. GUILLON	26 928.00	Dossier complet Equipe : archi, économiste, BET fluides, + acousticien Planning très clair, phase travaux bien adaptée	7.84	31.36	10	20	METHODOLOGIE D'EXECUTION	2	91.36 / 1ER
							REFERENCES	1.5	
							QUALIFICATIONS	1.5	
							ACCOMPAGNEMENT	5	
							NOTE	40	
CABINET BECK	27 720.00	Dossier complet Equipe non détaillée Pas de planning	7.62	30.48	10	20	METHODOLOGIE D'EXECUTION	2	82.48/4EME
							REFERENCES	1.5	
							QUALIFICATIONS	1.5	
							ACCOMPAGNEMENT	3	
							NOTE GENERALE	32	
CABINET LOIZELEUR H'ARTEFACT	28 435.20	Dossier complet Equipe : archi, économiste, BET fluides	7.43	29.72	10	20	METHODOLOGIE D'EXECUTION	2	85.72/3 ^{EME}
							REFERENCES	1.5	
							QUALIFICATIONS	1.5	
							ACCOMPAGNEMENT	4	
							NOTE GENERALE	36	
Cabinet LBLF	23 496.00 + option relevé bâtiment : 3 000.00	Dossier complet mais très général (pas de mémoire technique spécifique) Equipe : archi, économiste, BET fluides, BET structure	8.98	35.92	10	20	METHODOLOGIE D'EXECUTION	1	79.92/5EME
							REFERENCES	1.5	
							QUALIFICATIONS	1.5	
							ACCOMPAGNEMENT	2	
							NOTE GENERALE	24	
Cabinet OG2L	21 120.00	Dossier très réduit Equipe : archi (tient aussi le rôle d'économiste), BET fluides, + acousticien (rôle non évoqué dans la présentation méthodologique) Pas de délai clairement indiqué sauf échéancier dans le mémoire technique	10	40	10	20	METHODOLOGIE D'EXECUTION	1.5	86/2EME
							REFERENCES	1.5	
							QUALIFICATIONS	1.5	
							ACCOMPAGNEMENT	2	
							NOTE GENERALE	26	

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du cabinet GUILLON, conformément à l'analyse et au choix de la commission MAPA et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Cette délibération annule la décision prise le 11 Juillet.

QUESTIONS DIVERSES

ACHAT DE TATAMIS POUR LA SALLE DE JUDO

10 TATAMIS ont dû être achetés afin de remplacer les tatamis abîmés de la salle de judo. Cet achat d'un montant de 1 224.00 € ttc peut être affecté en section d'investissement, avec l'accord du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal d'affecter cette dépense en section d'investissement – opération 0129 – article 2188.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

ACHAT D'UN MEUBLE A RIDEAU SUSPENDU POUR LA SALLE D'ACCUEIL

Afin de compléter l'équipement de la salle d'accueil, il est nécessaire d'acquérir un meuble rehausse monobloc à rideau afin de l'installer au dessus d'un meuble bas à rideau situé derrière le poste d'accueil – état civil. Les derniers meubles bas achetés provenant du fournisseur BRUNEAU, il est proposé d'acheter ce meuble complémentaire chez le même fournisseur afin de trouver la même couleur et les mêmes dimensions.

Le devis s'élève à 439.80 € TTC, soit 359.00 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder à cet achat qui sera affecté en section d'investissement – opération 0129 – article 2184.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

La séance se termine à 11 h 00.